



COMMUNE DE PLAN-LES OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUIN 2020

(SEANCE TENUE A L'ESPACE VELODROME EN RAISON DE LA PANDEMIE DE COVID-19)

Présent-e-s :

1.	DE MITRI Anita	Démocrate-chrétien	(nouvelle)
2.	GILLET Vincent	Démocrate-chrétien	
3.	ROCHETIN Philippe	Démocrate-chrétien	
4.	ÖZAZMAN Véronique	Démocrate-chrétien	
5.	SOULIER Barbara	Démocrate-chrétien	(nouvelle)
6.	WILLIMANN Isabelle	Démocrate-chrétien	
7.	BRUNSCHWEILER Luis	PLR	(nouveau)
8.	DUBOIS Véronique	PLR	
9.	DUPRAZ Sylvain	PLR	
10.	EPENOY Cédric	PLR	
11.	FAVRE Michel	PLR	
12.	FERRI ELIAS Rosa Maria	PLR	(nouvelle)
13.	DI GIORGIO Roberto	MCG	
14.	SAAS Alexandra	MCG	
15.	VALENTIN Francisco	MCG	
16.	LENOIR Nicolas	PVL-FEDERATION	(nouveau)
17.	SEYDOUX Laurent	PVL-FEDERATION	(nouveau)
18.	BAILLON Glenna	Socialiste	
19.	RUEGGER Nathalie	Socialiste	
20.	HAAS François	Verts	(nouveau)
21.	KUTNER Teo	Verts	(nouveau)
22.	LOGEAN Marion	Verts	(nouvelle)
23.	SOLARI Marco	Verts	(nouveau)
24.	TORRI Pierre	Verts	
25.	TINGUELY Dominique	Verts	

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire	PDC	
Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative	PLR	
M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif	Verts	(nouveau)

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général
Mmes Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR : (modifié)

- 1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020, validant les élections des conseils municipaux du 14 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020**
- 2. Prestation de serment des Conseillères municipales et Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge**
- 3. Election du Président du bureau du Conseil municipal**
- 4. Prestation de serment du doyen d'âge entre les mains du président élu**
- 5. Election des autres membres du bureau du Conseil municipal –Vice-président, Secrétaire, Vice-secrétaire, Membres**
- 6. Nomination des diverses commissions et de leurs membres**

M. Magnin, Maire, ouvre cette séance à 19H00, souhaitant la bienvenue à tous. Il explique qu'il a eu l'honneur de les convoqués car, pour cette législature, le Président n'est pas encore formellement nommé. Comme le veut la coutume, la première prise de parole sera faite par le doyen d'âge de leur assemblée. Il cède donc immédiatement la parole à M. Michel Favre.

En sa qualité de doyen d'âge, **M. Favre** préside donc le début de la séance, dans l'attente de la constitution du nouveau Bureau du Conseil municipal. Il informe que le rôle de secrétaire ad interim est tenu par le plus jeune élu de leur nouveau Conseil municipal, à savoir M. Teo Kutner et fait la déclaration suivante :

*' Monsieur le Maire,
Madame et Monsieur les Conseillère et Conseiller administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Monsieur le Secrétaire général, ses collaboratrices et collaborateurs,
Mesdames et Messieurs du public,*

Les règlements en vigueur imposent que le doyen procède à l'installation du nouveau Conseil municipal et c'est la seconde fois, la dernière je l'espère, que cet honneur m'échoit. Mais c'est un plaisir je vous l'assure.

Être Conseillère ou Conseiller municipal, de quelque parti que ce soit, c'est un engagement qui mérite la reconnaissance de toute la population et qui vous confère des responsabilités nouvelles, au service des citoyens, des entreprises, des associations qui sont les forces vives de notre collectivité. J'ajoute que les citoyens, très jeunes, jeunes, adolescents, adultes et les plus âgés, peuvent bénéficier de l'attention de la commune, par l'engagement de ses services compétents, en toutes circonstances.

La Suisse est souvent citée comme un exemple de démocratie et c'est dans cet esprit que nous devons travailler au niveau communal, ensemble, et pour le bien de tous. Sachons par notre action motiver nombre de citoyens dotés du droit de vote, afin qu'ils en fassent usage de manière plus soutenue.

Je vous souhaite à chacun et chacune une législature pleine de projets partagés dans la perspective d'apporter à notre société des solutions les plus bénéfiques pour tous. Vous entendrez souvent dire que les Communes ont finalement peu de pouvoirs, par rapport aux décisions que peuvent prendre, notamment, les autorités cantonales. Par notre sensibilité et notre connaissance des éléments qui concerne notre territoire nous devons savoir dans quels domaines nous pouvons agir, bien au-delà des opportunités partisans et/ou personnelles.

L'esprit de Plan-les-Ouates existe, depuis des décennies, il a porté notre Commune qui est aujourd'hui florissante, même si à l'horizon des nuages apparaissent, comme la vie sait nous en offrir parfois ; sachons alors faire face à ces difficultés avec notre détermination et notre bon sens, que nous ont inculqués nos prédécesseurs.

Vive Plan-les-Ouates, Genève et la Suisse !

Le doyen du Conseil municipal : Michel Favre'

Le Président ad interim cède ensuite la parole à M. Kutner, lequel va procéder à la lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020, validant les élections municipales du 15 mars 2020.

1. **Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020, validant les élections des conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020**

M. Teo Kutner, secrétaire ad interim, donne lecture de cet arrêté.

2. **Prestation de serment des Conseillères municipales et Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge**

M. Favre, Président ad interim, demande à l'assistance de se lever pour la prestation de serment, dont il donne lecture :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer »,

A l'issue de cette lecture, le **Président ad interim** demande à chaque membre du Conseil municipal, à l'appel de son nom, de lever la main droite et de répondre par les mots :

'Je le jure' ou 'Je le promets'.

Les conseillères et conseillers municipales-aux, ci-après, ont ainsi prêté serment :

Mmes et MM. Glenna BAILLON, Luis BRUNSCHWEILER, Anita DE MITRI, Roberto DI GIORGIO, Véronique DUBOIS, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENOY, FERRI ELIAS Rosa Maria, Vincent GILLET, François HAAS, Teo KUTNER, Nicolas LENOIR, Marion LOGEAN, Véronique ÔZAZMAN, Philippe ROCHETIN, Nathalie RUEGGER, Alexandra SAAS, Laurent SEYDOUX, Marco SOLARI, Barbara SOULIER, Dominique TINGUELY, Pierre TORRI, Francisco VALENTIN et Isabelle WILLIMANN.

Le **Président ad interim** prend acte de leur serment et les invite à se rasseoir, sous les applaudissements de l'assemblée.

3. **Election du Président du bureau du Conseil municipal**

Le **Président ad interim** rappelle que, conformément à l'article 21 de la loi sur l'administration des communes et à l'article 65 du règlement du Conseil municipal, le Président prend part au vote dans le cadre des élections du Bureau du Conseil municipal. En principe, ces élections ont lieu à main levée. Il demande toutefois si le vote au scrutin secret est demandé. Cela n'étant pas le cas, le vote se fera à main levée. Il annonce que suite aux discussions qui ont déjà eu lieu entre les différents représentants des partis, les conseillers municipaux trouveront sur leur place, la proposition de nommer M. Pierre Torri, du parti Les Verts, à la fonction de Président du Bureau du Conseil municipal. Il soumet cette proposition au vote du Conseil municipal.

M. Pierre Torri est nommé Président du Conseil municipal par 24 voix pour et 1 abstention, à partir de ce jour et jusqu'au 31 mai 2021.

Sous les applaudissements de l'assemblée, **M. Favre** cède alors sa place au Président nouvellement élu, pour la suite de cette séance.

4. Prestation de serment du doyen d'âge entre les mains du président élu

Le Président les remercie de son élection et procède à l'assermentation de M. Michel Favre. Il l'invite à se lever, ainsi que l'assistance et demande à ce dernier de lever la main droite et dire 'Je le jure' ou 'Je le promets', après qu'il eut donné lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer »,

M. Favre prête ainsi serment à son tour.

5. Election des autres membres du bureau du Conseil municipal – Vice-président, Secrétaire, Vice-secrétaire, Membres

Le Président passe alors à l'élection des autres membres du Bureau, rappelant que, conformément au règlement du Conseil municipal du 15 mai 2007, article 6, le Bureau se compose d'au moins quatre membres et d'au moins un membre par groupe représenté au Conseil municipal, tel que sortis des urnes. Il convient donc d'élire :

- Un président ;
- un vice-président ;
- un secrétaire ;
- un vice-secrétaire ;
- deux membres.

Les élections ont généralement lieu à main levée. Toutefois, si au moins six membres du Conseil municipal le demande, le vote a lieu au scrutin secret. **Le Président** demande si un vote à bulletin secret est demandé. Cela n'étant pas le cas, il propose aux conseillers municipaux de procéder à cette élection en bloc, selon la proposition préétablie déposée sur les places de chacun. Il s'agit d'élire, en qualité de vice-président, M. Philippe Rochetin, en qualité de secrétaire, M. Sylvain Dupraz, en tant que de vice-secrétaire, Mme Alexandra Saas, ainsi que deux membres, en les personnes de Mme Nathalie Rüegger et M. Laurent Seydoux. Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ces candidatures.

Le Conseil municipal accepte la composition de son Bureau, telle que présentée, par 23 voix pour et 1 abstention.

A l'issue de ce vote, le Bureau du Conseil municipal se compose donc, pour la période du 2 juin 2020 au 31 mai 2021, comme suit :

Président : M. Pierre Torri - Vice-président : M. Philippe Rochetin – Secrétaire : M. Sylvain Dupraz – Vice-secrétaire : Mme Alexandra Saas – Membres : Mme Nathalie Rüegger et M. Laurent Seydoux.

Suite à ce vote, **M. Seydoux** félicite les personnes élues et explique, à titre informatif pour les personnes ici présentes, qu'une tradition très helvétique veut que les postes, au sein du Bureau du Conseil municipal, soient indépendants des élections et notamment lorsqu'il y a plus de groupes représentés au sein du Conseil que d'années électorales, de façon à ce qu'en finalité, ce ne soient pas toujours les mêmes partis qui ne soient pas présents à la présidence du Conseil municipal. Cette tradition très helvétique est respectée au niveau de la Confédération, puisque les deux chambres ont adopté ce système. Le Grand Conseil également où les partis tournent, ainsi que la Ville de Genève et Plan-les-Ouates jusqu'à maintenant. Il tenait donc simplement à faire remarquer que sur trois législatures, par deux fois les Verts'libéraux n'accéderont pas à la présidence du Conseil municipal, suite à ce tournus. Ce qui ne fait pas partie de la tradition très helvétique et pénalise un groupe.

Le Président le remercie de cette précision.

6. Nomination des diverses commissions et de leurs membres

Le Président informe que le Bureau s'est réuni avant cette séance pour proposer une nouvelle liste des commissions, liste que les conseillers municipaux ont également trouvée sur leur place. Il demande si cette dernière suscite des remarques.

M. Seydoux rappelle que lors de la dernière législature, il y avait huit commissions. Il semblerait que deux commissions se réunissaient moins souvent, à savoir la commission Sécurité et la commission Ecole et petite enfance. Il a donc été proposé de réduire ces commissions et notamment de réunir la commission Ecole et petite enfance avec la commission Sociale. Cette proposition a obtenu la majorité dans la réunion des groupes politiques. Il s'est toutefois permis de faire une remarque qu'il se permet de refaire ici, à savoir que cette commission sociale va traiter les crèches, l'école primaire, les jardins d'enfants, la jeunesse, les centres de loisirs, les aînés, l'action sociale, l'action communautaire, les démarches participatives, l'emploi, la coopération internationale, les entreprises et même le statut du personnel, puisque M. Magnin a repris cela dans son dicastère. Entre quinze et seize sujets importants seront traités dans cette commission qui s'est réunie huit fois l'année dernière, dont une fois pour le budget. Les séances de cette commission durent deux heures, avec deux sujets par heures, au sujet desquels l'administration et le magistrat doivent donner quelques informations. Cela fait donc une demie heure par sujet et par année. Il s'est donc permis de dire qu'il serait peut-être souhaitable que cette commission soit divisée en deux, qu'elle soit peut-être mieux équilibrée. Que la partie Ecole, petite enfance et social soient mis ensemble et que les questions coopérations, démarches participatives, action communautaire et emploi fassent l'objet d'une commission cohésion. Il n'a pas été suivi sur cette proposition, mais il les met vraiment en garde sur le fait que cela va être une commission très lourde et que si elle doit se réunir toutes les deux semaines, autant créer deux commissions. Alors qu'ils ont des commissions thématiques, telles les commissions Sports, Sécurité ou Culture qui ne traitent qu'un sujet. S'ils maintiennent la décision de réunir ces deux commissions, pourquoi ne réuniraient-ils pas la commission Sport et la commission Sécurité, par exemple ? Il les rend vraiment attentif à cela. Le problème est que ce qu'ils décident maintenant ne pourra plus être modifié pendant 5 ans et ils auront une commission qui ne leur laissera pas beaucoup de temps pour traiter tous ces éléments, notamment pour la coopération. Cela va être assez compliqué.

M. Favre comprend les 'réticences' de M. Seydoux par rapport à cette organisation, mais il rappelle que toutes les commissions sont des commissions importantes, que tous les sujets sont importants. L'aménagement est un grand sujet, pour lequel ils dépensent des millions. La Commune est dotée de Services très compétents, vraiment motivés, qui préparent les dossiers. Les groupes politiques discutent de ces dossiers et lorsqu'ils arrivent en commission, ils doivent pouvoir prendre des décisions, les meilleures possibles, en toute connaissance de cause. Pour sa part, il n'a pas peur traiter ces 16 sujets en commission Sociale et enfance qu'il a, par ailleurs, présidée pendant 5 ans avec un vrai bonheur et un Service qui fonctionne extraordinairement bien

et M. le Maire qui maîtrise ses dossiers à la perfection. Il ne faut pas se faire peur. De plus, il rappelle qu'en tout temps, ils peuvent changer le nom ou la structures des commissions. Il s'agit d'en prendre la décision au sein du Conseil municipal et cela est réglé. Il faut prendre des risques et attaquer les sujets de front.

Pour rajouter aux propos de M. Favre, **M. Dupraz** rappelle qu'ils peuvent toujours créer des commissions ad hoc durant la législature. Ils partiraient donc sur ces 7 commissions et s'il devait vraiment y avoir des sujets à traiter indépendamment de ces commissions, ils peuvent créer des commissions ou faire des aménagements de ces commissions.

M. Valentin fait remarquer au Président qu'une demande formelle a été faite par M. Seydoux et qu'une demande formelle appelle un vote.

Le Président l'a bien entendu. Il souhaite préciser que le Bureau a discuté d'une éventuelle surcharge de cette commission Sociale et enfance. Il leur conseille effectivement de rester très attentifs au travail que cette commission va devoir traiter. Leur institution leur offre une certaine souplesse qui leur permet, comme cela a été dit, de faire deux commissions d'une seule commission s'ils devaient se rendre compte que les dossiers seraient mieux gérés ainsi.

M. Seydoux fait remarquer que ce qui est dit là n'est pas tout à fait juste. Les commissions permanentes décidées aujourd'hui ne pourront pas bouger durant 5 ans. Ils ne vont pas pouvoir créer de nouvelles commissions permanentes. Une commission ad hoc est une commission créée pour traiter d'un sujet particulier. Il imagine mal créer une commission ad hoc pour traiter des subventions de la coopération pendant 2 heures. De plus, il tient à relever les nouveautés qui arrivent sur la Commune et qui n'existaient pas lors de la précédente législature, notamment les nouveaux quartiers, avec une population importante qui arrive, avec une nouvelle école également et les conséquences de ce qu'ils sont en train de vivre et qui ne vont pas être anodines. Aussi bien au niveau social qu'au niveau de l'emploi.

M. Tinguely souhaite corriger certaines choses qui ont été dites par M. Seydoux, notamment le fait que tout ce qui est de l'ordre du statut du personnel, des ressources humaines et de la promotion économique, est du ressort de la commission des finances et pas du tout de la commission Sociale et enfance.

M. Magnin leur rappelle qu'ils ont eu l'occasion de faire des travaux préparatoires afin d'arriver à cette séance avec un arrangement qui permet de satisfaire toutes et tous. Et effectivement, s'ils ne sont pas d'accord ou s'ils ont été minorisés, c'est le moment de le dire. Mais les travaux préparatoires ont été bien menés et correspondent à une réalité et un changement qui ont eu lieu pendant cette législature, à savoir que toute la partie enfance et écoles a été transférée au Service de l'action sociale. Reste une portion congrue, néanmoins très importante pour la Commune, mais moins normée, c'est la petite enfance. Au moment de ce transferts de l'enfance sur l'action sociale, la proposition de créer une commission à part pour la petite enfance avait déjà été faite. Mais ils verront que dans la réalité, par souci d'organisation, ce n'est pas idéal. Il remercie M. Favre d'avoir présidé pendant 5 ans et de confirmer que cela s'est extrêmement bien passé. Ils ont, en effet, chaque fois terminé ces commissions dans les délais. Le Service fonctionne bien, ce qui n'était peut-être pas le cas au moment où M. Seydoux siégeait. Mais ces changements structurels apportent leur efficacité et il remercie M. Seydoux de bien vouloir croire que ses peurs ne sont pas les siennes. Avec les différents mandats qui lui échoient, il arrive très bien à gérer et il pense que les commissaires s'en rendront compte.

Le Président demande à M. Seydoux s'il souhaite que cette proposition soit votée.

M. Seydoux lui répond qu'il souhaite effectivement que sa proposition de diviser la commission

Sociale et enfance soit votée. Il propose de la diviser en une commission Sociale qui traiterait de la petite enfance, école et action sociale et en une commission Cohésion qui inclurait la coopération, l'action communautaire, la démarche participative et l'emploi.

Le Président soumet alors au vote du Conseil municipal, la proposition de M. Seydoux de diviser la commission Sociale et enfance, telle que ce dernier le leur a présenté.

Le Conseil municipal refuse la proposition de M. Seydoux de diviser la commission Sociale et enfance, par 19 voix contre, 4 voix pour et 2 abstentions.

A l'issue de cet échange, **le Président** énumère les nouvelles commissions proposées :

Commission Finances

Mmes Marion Logean, Nathalie Rüegger, Alexandra Saas, MM. Luis Brunschweiler, Sylvain Dupraz, Vincent Gillet, Philippe Rochetin, Laurent Seydoux et Dominique Tinguely.

Commission Aménagement et nouveaux quartiers

Mmes Marion Logean, Nathalie Rüegger, Alexandra Saas, Barbara Soulier, MM. Cédric Epenoy, Michel Favre, Vincent Gillet, Laurent Seydoux et Dominique Tinguely

Commission Environnement et infrastructures

Mmes Véronique Dubois, Véronique Özazman, Nathalie Rüegger, Alexandra Saas, MM. Cédric Epenoy, Teo Kutner, Nicolas Lenoir, Philippe Rochetin et Dominique Tinguely.

Commission Sports

Mmes Glenna Baillon, Anita De Mitri, Véronique Dubois, Marion Logean, MM. Luis Brunschweiler, François Haas, Philippe Rochetin, Laurent Seydoux et Francisco Valentin.

Commission Culture

Mmes Glenna Baillon, Rosa Maria Ferri Elias, Isabelle Willimann, MM. Roberto Di Giorgio, Sylvain Dupraz, Vincent Gillet, Nicolas Lenoir, Marco Solari et Pierre Torri.

Commission Sociale et enfance

Mmes Glenna Baillon, Rosa Maria Ferri Elias, Véronique Özazman, Isabelle Willimann, MM. Roberto Di Giorgio, Michel Favre, François Haas, Laurent Seydoux et Marco Solari.

Commission Sécurité

Mmes Glenna Baillon, Anita De Mitri, Barbara Soulier, MM. Luis Brunschweiler, Cédric Epenoy, Teo Kutner, Nicolas Lenoir, Pierre Torri et Francisco Valentin.

La liste de ces commissions, ainsi que leur composition ne suscitent aucune remarque, telles que présentées. **Le Président** la soumet donc au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la dénomination et la composition des nouvelles commissions, telles que proposées, par 21 voix pour et 3 abstentions.

Le Président informe que les Présidents, Vice-présidents et rapporteurs des ces commissions seront élus lors de la première séance de ses commissions.

Le Président annonce qu'ils sont arrivés au terme de cette séance qu'il clôt officiellement à 19H30, regrettant qu'en raison de la pandémie, il ne puisse pas les convier au traditionnel verre de l'amitié. Il souhaite à tous une agréable soirée.

Le Secrétaire
Sylvain DUPRAZ

Le Président
Pierre TORRI